

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3009

23 décembre 2008

### SOMMAIRE

Agence Fonseca Immobilier Luxembourg	144426	HSH Nordbank Securities S.A.	144413
.....		Immo-Garpe Holding S.A.	144409
Benelux Port Holdings S.A.	144431	ITTI	144396
Benelux Port Holdings S.A.	144430	ITTI	144397
Blue Skye (Lux) S.à r.l.	144429	Jade Management Holding S.à r.l.	144431
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	144423	Kanchan Junga S.à.r.l.	144393
Caposenn S.A.	144412	Kestego S.à r.l.	144398
Carmignac Alternative Investments	144398	Lentitia S.A.	144408
Caudan S.A.	144409	Les Ebihyens SA	144408
Christiaan Huygens S.à.r.l.	144428	LMDR S.A.	144398
Convergenza Com S.A.	144395	Luxembourg Testing Board	144418
Dasos S.A.	144430	Marexbel S.A.	144396
DECATHLON International Shareholding		McD Europe Holdings S.à r.l.	144386
Plan S.C.A.	144421	M+J Participations S.à r.l.	144422
De Hauke Finance S.A.	144432	P2L S.à r.l.	144420
Escada Finance	144396	Palomata	144429
Escada Finance	144397	Peintures Heiles S.à r.l.	144428
Euro Immo Invest & Conseil S.A.	144432	Pradel S.A.	144426
Falcon Investor S.à r.l.	144425	Primagest S.A.	144397
F.B.K Management S.à.r.l.	144425	Quarter Holding S.A.	144396
Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A.	144428	Realfund	144392
GANTT S.A.	144399	Restaurant Caffé Aroma SA	144424
GANTT S.A.	144417	Schwéidsbenger Wäifescht Association	
GANTT S.A.	144418	sans but lucratif	144413
George and Dragon	144417	Trasfin S.A.	144424
Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.	144427	Vagolux	144399
.....		Vangeli Sàrl	144397
GIP Dachfonds	144424	Wickla Management S.A.	144431
Greenwill S.A.	144430	Wintergreen S.A.	144426
Groupe d'Investissements Fonciers S.A.		Wintergreen S.A.	144427
.....	144399	Wintergreen S.A.	144428
HSH Invest S.A.	144416	Wintergreen S.A.	144427
HSH Nordbank Private Banking S.A.	144417	X-Change Concept S.A.	144393
HSH Nordbank Securities S.A.	144416		

**McD Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.254.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McDonald's Europe, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 0917614, whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

here represented by Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 November 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trademarks, copyrights, any other franchise rights and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, affiliate or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary, affiliate or any other company in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans or advances; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "McD Europe Holdings S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and ninety United States Dollars (USD 190) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, liquidation or dissolution, the shares of the deceased, liquidated or dissolved shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation, dissolution or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, also if there is more than one, by the individual signature of each manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 21.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The one hundred (100) shares have been subscribed by McDonald's Europe, Inc., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

#### *Expenses*

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 19,000.- is valued at EUR 15,082.37.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1.900.-

*Resolutions of the sole shareholder*

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period:
  - Christoph Hammer, Business Executive and Lawyer, born on 2 October 1958, in Bregenz, Austria, residing professionally in 178/180 Edgware Road, London W2 2DS, England;
  - Jerome Tafani, Business Executive, born on 22 April 1958, in Bourg-en-Bresse, France, residing professionally in 178/180 Edgware Road, London W2 2DS, England;
  - James Fox, Business Executive, born on 26 August 1954, in Hamilton, Canada, residing professionally in 178/180 Edgware Road, London W2 2DS, England.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McDonald's Europe, Inc., une corporation constituée et existant selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0917614, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société inclut la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autres; d'acquérir ou moyennant des participations, apports, souscriptions, achats ou options, négociations ou de toute autre manière toutes les titres, droits, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de franchise et licences ainsi que tout autre droit de propriété, droits et intérêts de propriété estimés utiles par la Société, et, généralement, de tenir, de gérer, de développer, de vendre, de donner en licence et de disposer de ces droits, en tout ou partie, pour les raisons que la Société estime utiles, et en particulier, en ce qui concerne des actions et titres détenus dans d'autres sociétés qui acquièrent la même chose; d'entrer, d'assister ou de participer dans des transactions financières, commerciales et autres, et de donner à chaque société mère, filiales, ou société du groupe, ou à toute autre société associée en quelque manière que ce soit avec la Société ou la société de mère susvisée, filiale ou société du groupe et toute autre société dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêt ou avance; de prêter et de collecter des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le remboursement des sommes empruntées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, technique ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "McD Europe Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social

pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis (USD 19.000), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis (USD 190) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, liquidation ou dissolution d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, même lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature de chaque gérant.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

McDonald's Europe, Inc., susvisée, a souscrit les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis (USD 19.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

144392

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 19.000,- est évalué à EUR 15.082,37.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Christoph Hammer, dirigeant et avocat, né le 2 octobre 1958, à Bregenz, Autriche, résidence professionnelle à 178/180 Edgware Road, London W2 2DS, Angleterre;
  - Jerome Tafani, dirigeant, né le 22 avril 1958, à Bourg-en-Bresse, France, résidence professionnelle à 178/180 Edgware Road, London W2 2DS, Angleterre;
  - James Fox, dirigeant, né le 26 août 1954, à Hamilton, Canada, résidence professionnelle à 178/180 Edgware Road, London W2 2DS, Angleterre.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. GAUZES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008, LAC/2008/48663. Reçu soixante-quatorze euros et trente huit cents à 0,5%: EUR 74,38.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre décembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152405/242/346.

(080180188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Realfund, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.522.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2006 tenue à 15.30 heures le 12 avril 2007*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de l'adresse professionnelle des administrateurs M. Michael CHIDIAC, M. Michel BOURKEL et Mme Anique BOURKEL du 11, rue St Zithe, Luxembourg, au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur-délégué M. Michel BOURKEL, du 8, rue Dicks, Luxembourg, au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

6- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- M. Michael CHIDIAC, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- M. Michel BOURKEL, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mme Anique BOURKEL, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;

*administrateur-délégué:*

- M. Michel BOURKEL, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES Ltd., Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zurich

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2008.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154312/766/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

### **X-Change Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.768.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Suite à la démission de Monsieur Patrick Rodriguez, Monsieur Dorian Duval, né le 11 octobre 1966 et demeurant professionnellement au 27, rue Bernard d'Everlange à Habay - Belgique est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 14 août 2008.

Christophe Fender / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2008152530/7857/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

### **Kanchan Junga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.266.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Norbu DUKPA, né à Darjeeling (Inde), le 2 novembre 1973, demeurant à L-1471 Luxembourg, 139, route d'Esch;

2° Monsieur Pema Norbu BHUTIA, né à East Gangtok (Inde), le 14 mai 1983, demeurant à L-2430 Luxembourg, 4, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KANCHAN JUNGA S.à.r.l."

**Art. 2** . Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3** . La durée de la société est illimitée.

**Art. 4** . La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec le débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se

rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1° Monsieur Norbu DUPKA, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2° Monsieur Pema Norbu BHUTIA, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Monsieur Norbu DUPKA, prénommé, comme gérant technique.
- gérant administratif: Monsieur Pema Norbu BHUTIA, prénommé, comme gérant administratif.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants pour le domaine administratif et par la signature conjointe des deux gérants pour le domaine technique.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbu Dukpa, Pema Norbu Bhutia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 novembre 2008. LAC / 2008 / 46970. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008152407/202/112.

(080180420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Convergenza Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.521.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 21 novembre 2008 que:

- Le siège social de la société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008152542/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01488. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**ITTI, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Escada Finance).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Crown Corporate Services  
Signature  
*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2008152678/2249/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07671. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Quarter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.436.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

\* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employé privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

\* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 10 novembre 2008.

QUARTER HOLDING S.A.  
P. STANKO / N. PICCIONE  
*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008152545/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01073. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Marexbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

144397

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2008154300/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00032. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080181498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**ITTI, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Escada Finance).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.116.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Crown Corporate Services  
Signature  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2008152679/2249/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07673. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Vangeli Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 1, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 106.953.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008152681/9647/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03486. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Primagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 88.411.

*Extrait des résolutions prises*

*lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PRIMAGEST S.A. tenue le 10 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Marco CAMERONI de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.

Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et associations.

Pour la société  
Le domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008152700/5387/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Kestego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.563.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu au siège social en date du 9 mai 2008*

- Sur base de l'Art. 11 des statuts, le Conseil de Gérance a décidé de nommer en tant que Président du Conseil de gérance Monsieur Sante JANNONL Gérant, demeurant 5, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg et en tant que Secrétaire du Conseil de gérance Monsieur Marco PETRONIO, Gérant, demeurant 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

KESTEGO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008154147/1921/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Carmignac Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.766.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par le Conseil d'Administration en date du 27 mai 2008*

En date du 27 mai 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Mademoiselle Maxime Carmignac, 24, Place Vendôme, F-75001 Paris, de ses fonctions d'Administrateur en date du 5 mai 2008.

- de nommer Monsieur François-Joseph Furry, 24, Place Vendôme, F-75001 Paris, le 27 mai 2008 en remplacement de Mademoiselle Maxime Carmignac.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Carmignac Alternative Investments*

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008152764/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**LMDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.135.

—  
Il est porté à la connaissance des actionnaires les changements suivants:

- Monsieur François GARELLIS, administrateur et administrateur-délégué de la société, né le 24 décembre 1955 à F-Jarny, a transféré son adresse du 4A, rue de l'Ecole à L-8278 HOLZEM au 23, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

- Monsieur David LA MENDOLA, administrateur de la société, né le 23 juin 1973 à F-Metz, a transféré son adresse de L-5339 MOUTFORT au 4, rue Contern à 2, Brekelter à L-5495 WINTRANGE.

Luxembourg, le 29 août 2008.

*POUR LA SOCIETE*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008152769/2352/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05404. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**GANTT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.08.

*GANTT S.A. (en liquidation)*

Mohammed KARA

*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2008153708/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03069. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Groupe d'Investissements Fonciers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.249.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 31 octobre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 octobre 2008, que:

1. L'Assemblée reconduit Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie comme Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
2. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Peter Hamacher, en tant qu'Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechacht, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

GRUPE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS S.A.

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008152770/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01222. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Vagolux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 143.341.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mrs Christine Maria J. VANNESTE, companies' director, residing at 115 Ruitersdreef, B-8790 Waregem, Belgium, and

- Mr John Maurice VANNESTE, companies' director, residing at 12 a Galgewegel, B-8790 Waregem, Belgium,

both duly represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in Luxembourg,

by virtue of the proxies given under private seal.

These proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A "société à responsabilité limitée" (limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholders.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "VAGOLUX".

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating

interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate. In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by three thousand (3,000) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each and divided into one thousand and five hundred (1,500) shares of category A and one thousand and five hundred (1,500) shares of category B.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which necessarily has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the managers), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

All the three thousand (3,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares
Mrs Christine Maria J. VANNESTE . . . . .	EUR 15,000.-	1,500 category A
Mr John Maurice VANNESTE . . . . .	EUR 15,000.-	1,500 category B
Total . . . . .	EUR 30,000.-	3,000

The amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions as shareholders of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2009:

1) Mrs Christine Maria J. VANNESTE, companies' director, residing at 115 Ruitersdreef, B-8790 Waregem, Belgium, as manager of category A;

2) Mr John Maurice VANNESTE, companies' director, residing at 12 a Galgewegel, B-8790 Waregem, Belgium, as manager of category A;

3) Mrs Stephanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category B;

4) Mr Laurent Heilliger, licencié en sciences économiques et financières, residing at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg. On the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Madame Christine Maria J. VANNESTE, administrateur de sociétés, demeurant au 115 Ruitersdreef, B-8790 Waregem, Belgique et

- Monsieur John Maurice VANNESTE, administrateur de sociétés, demeurant au 12 a Galgewegel, B-8790 Waregem, Belgique.

dûment représentés par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "VAGOLUX".

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30,000.-), représenté par trois mille (3,000) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune, divisées en mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A et mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie B.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les trois mille (3,000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Christine Maria J VANNESTE . . . . .	EUR 15,000.-	1.500 de catégorie A
John Maurice VANNESTE . . . . .	EUR 15,000.-	1.500 de catégorie B
Total . . . . .	EUR 30,000.-	3,000

La somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à quatre (4), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2009:

1) Madame Christine Maria J. VANNESTE, administrateur de sociétés, demeurant au 115 Ruitersdreef, B-8790 Waregem, Belgique, gérant de catégorie A;

2) Monsieur John Maurice VANNESTE, administrateur de sociétés, demeurant au 12 a Galgewegel, B-8790 Waregem, Belgique, gérant de catégorie B;

3) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B. Sc. Economics, demeurant aux 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B;

4) Monsieur Laurent HEILLIGER, licencié en sciences économiques et financières, demeurant aux 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B et non comme indiqué par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé aux 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14839. Reçu cent cinquante Euros (30.000,- à 0,5%= 150,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008154348/239/440.

(080182558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

---

### **Les Ebihens SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.675.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 22 octobre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 octobre 2008, que:

1. l'Assemblée reconduit Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie comme Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Peter Hamacher, en tant qu'Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechachti, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

LES EBHIENS S.A.

François Georges / Edouard Georges  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008152771/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

### **Lentitia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.537.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 21 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 21 novembre 2008, que:

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Romain Schmit en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 17 novembre 2008, et décidé de coopter Madame Martine Zeutzus, Consultante, née le 18 août 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont elle achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

LENTITIA S.A.

Bertram Pohl / François Georges  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152772/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Caudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.879.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 21 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 21 novembre 2008, que:

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Romain Schmit en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 17 novembre 2008, et décidé de coopter Madame Martine Zeutzus, Consultante, née le 18 août 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont elle achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

CAUDAN S.A.

Bertram Pohl / François Georges  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152773/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Immo-Garpe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.882.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Christel RUSSO-RIPPLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "REAL ESTATE MADELEINE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société "VALON S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

144412

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

**E stimation des frais**

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- Monsieur Jean-Bastien PASQUINI, administrateur de sociétés, demeurant au 52, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Be-reldange, Luxembourg.

Monsieur Jean-Bastien PASQUINI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- "AUDIT-TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RUSSO-RIPPLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14935. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5 % = 155,- EUR).

Receveur (Signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008154343/5770/172.

(080182631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

**Caposenn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 21 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 21 novembre 2008, que:

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Romain Schmit en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 17 novembre 2008, et décidé de coopter Madame Martine Zeutzus, Consultante, née le 18 août 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, comme administrateur de la

Société, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont elle achèvera le mandat. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

CAPOSENN S.A.

Bertram Pohl / François Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152774/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

### **HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

#### *Auszug aus dem Protokoll des Umlaufbeschlusses des Verwaltungsrates vom 18.08.2008*

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Rainer Helms am 30.07.2008 von seinem Amt als Geschäftsleiter (CEO) der HSH Nordbank Securities S.A. zurückgetreten ist.

Der Verwaltungsrat der HSH Nordbank Securities S.A. ernennt Herrn Mark Bussmann zum Geschäftsleiter der HSH Securities S.A.

Die Zustimmung der CSSF zum heutigen Datum liegt vor.

Folgende Personen sind nunmehr mit der Geschäftsführung betraut

- Carsten Bäcker,
- Manfred Reif,
- Mark Bussmann, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.10.2008.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Harald Strelen

Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2008152778/37/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

### **Schwéidsbenger Wäifescht Association sans but lucratif.**

Siège social: Schwebsingen,

R.C.S. Luxembourg F 7.801.

#### STATUTS

### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Historique, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée Schwéidsbenger Wäifescht, Association sans but lucratif, désignée ci-après par «association».

**Art. 2.** L'association est une reconstitution sous forme d'association sans but lucratif de la Fête du vin de Schwebsingen fondée en 1953 et dont les statuts actuels portent la date du 14 janvier 1989.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

1. L'organisation d'une fête du vin en vue de la propagande du village de Schwebsingen, de la promotion du vin luxembourgeois et de la culture mosellane par le soulèvement d'activités culturelles, économiques, sociales, folkloriques de la viticulture luxembourgeoise.

2. L'organisation d'autres activités en vue de la promotion du vin, des produits du terroir ainsi que du développement touristique de la région mosellane.

L'association peut accomplir tous les actes ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 4.** Le siège de l'association est établi à Schwebsingen.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

### **Titre II. Associés, Admission, Démission, Revenus**

**Art. 6.** L'association se compose d'un nombre illimité de membres effectifs. Peuvent devenir membre les personnes qui posent leur candidature auprès du conseil d'administration et qui atteignent l'âge de 12 ans l'année de l'assemblée générale.

**Art. 7.** L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres est décidée par le Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont à confirmer lors de la prochaine assemblée générale.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à aider « de leur mieux » à l'organisation de la fête du vin et de toutes autres manifestations au profit de la réalisation de l'objectif social de l'association.

**Art. 9.** La qualité de membre actif se perd par:

A) démission volontaire auprès du conseil d'administration.

B) exclusion par le conseil d'administration pour non-activité, pour non-respect des présents statuts ainsi que pour tout acte mettant en cause l'existence et la bonne renommée de l'association.

**Art. 10.** Le conseil d'administration a le droit de nommer des membres d'honneur à vie.

**Art. 11.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

**Art. 12.** Les revenus de l'association sont constitués par:

- les cotisations versées par les membres;
- les dons et legs;
- les subsides et subventions
- les recettes provenant des différentes activités de l'association
- l'actif et le passif de la «Fête du vin Schwebsingen» faisant l'objet de la présente reconstitution.

### **Titre III. Administration**

**Art. 13.** L'association est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un Conseil d'Administration, lequel est composé de 5 membres au moins et de 11 membres au plus élus parmi les membres effectifs par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration, aussitôt les élections faites, procède en son sein à la répartition des charges. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association, sauf si ces statuts ou la loi prescrivent un vote par l'assemblée générale. A l'égard des tiers l'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont obligatoirement celle du président. Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Les postes du conseil d'administration sont confirmés après chaque assemblée générale ordinaire par les membres du conseil d'administration. Aucun membre du conseil ne peut accomplir deux postes en même temps.

En cas de vacances d'un mandat d'administrateur, pour quelle que cause que se soit, il ne sera procédé à son remplacement que si le Conseil d'Administration est réduit à moins de cinq membres, sinon il sera procédé à son remplacement pendant la prochaine assemblée générale ordinaire pour terminer le mandat de la personne qu'il remplace.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se renouvelle tous les 3 ans. Dans les deux premières années 4 membres au maximum sont sortants dans la troisième année les 2 membres restant avec le président du conseil d'administration. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur invitation du président, voir du vice-président en son absence tant de fois que nécessaire pour l'administration de l'association. Les convocations sont faites par courrier simple, courrier électronique, ou tout autre support écrit adressé au moins 10 jours avant la date de réunion, sauf en cas d'urgence, à motiver au procès verbal de la réunion. Sur la convocation aux réunions du conseil d'administration doit figurer l'ordre du jour.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer sur les points de l'ordre du jour que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises par vote ouvert ou secret à la majorité des voix. En cas de parité de voix après le deuxième vote, la voix du président est prépondérante.

Un administrateur empêché ou absent peut donner par lettre ou courrier électronique à un de ses collègues administrateur pouvoir de le représenter aux délibérations du conseil. Un administrateur ne pourra présenter qu'un seul pouvoir de représentation de vote. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

**Art. 17.** Les décisions du conseil d'administration sont consignées par le secrétaire de l'association sous forme de procès verbaux, ceux-ci sont à contresigner par les membres du conseil d'administration.

#### **Titre IV. Comité de surveillance**

**Art. 18.** Le comité de surveillance est composé de trois personnes élues par l'assemblée générale et renouvelé dans un rythme de 3 ans avec la possibilité de réélection. Chaque année une des trois personnes doit se poser au vote.

**Art. 19.** Le comité de surveillance a comme tâche le contrôle du décompte annuel de l'association.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 20.** L'assemblée générale est l'autorité suprême de l'association. Elle possède tous les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par les statuts ou par la loi. Sont notamment de sa compétence:

- les modifications aux statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs
- la nomination et révocation des membres du comité de surveillance
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'admission et l'exclusion de membres.

**Art. 21.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale par année dans le courant du premier trimestre de l'année civile. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent, par le Conseil d'Administration ou à la demande d'un tiers des membres effectifs au moins.

L'invitation doit parvenir par écrit au moins dix jours avant la date prévue.

**Art. 22.** Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée générale. Il peut se faire représenter par un autre membre muni d'une procuration écrite à remettre au président de rassemblée avant l'ouverture de celle-ci.

Un membre absent peut donner par lettre mandat à un membre pour le représenter aux délibérations de l'assemblée générale, un même membre ne peut représenter qu'une seule personne absente. Le mandat doit être donné au président avant le début de l'assemblée générale.

**Art. 23.** Les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant qu'ils aient le droit de vote.

**Art. 24.** L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé présent.

**Art. 25.** Les résolutions sont prises quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, à la majorité simple des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts.

**Art. 26.** L'assemblée générale peut modifier les statuts dans les conditions prévues par la loi sur les asbl.

#### **Titre VI. Cotisations**

**Art. 27.** Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par l'assemblée générale. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser le montant annuel de 25 €.

#### **Titre VII. Dissolution**

**Art. 28.** L'association peut être dissoute dans les conditions fixées par la loi.

**Art. 29.** En cas de dissolution la liquidation de l'association se fera soit par les administrateurs alors en fonction soit par un liquidateur désigné par l'assemblée générale. Après l'acquittement de tout le passif, l'actif sera versé à des œuvres sociales.

#### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 30.** Pour tous les points non prévus par les statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans buts lucratifs et ses modifications s'appliquent.

Référence de publication: 2008154579/9686/116.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04691. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

**HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 14.784.

*Auszug aus dem Protokoll des Umlaufbeschlusses des Verwaltungsrates vom 08.09.2008*

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Rainer Helms am 30.07.2008 von seinem Amt als Verwaltungsrat der HSH Nordbank Securities S.A. zurückgetreten ist.

Der Verwaltungsrat der HSH Nordbank Securities S.A. ernennt Herrn Carsten Bäcker zum geschäftsleitenden Mitglied des Verwaltungsrats der HSH Nordbank Securities S.A. Seine Amtszeit soll mit der Amtszeit der anderen Verwaltungsratsmitglieder enden, das heißt am Tag der Generalversammlung, die über die Entlastung des Geschäftsjahres entscheidet, das am 31.12.2008 endet.

Die Zustimmung der CSSF zum heutigen Datum liegt vor.

Der Verwaltungsrat setzt sich zum 08.09.2008 wie folgt zusammen:

- Jörg Arndt
- Carsten Bäcker, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Hartmut Strauss
- Joachim Friederich
- Prof. Dr. Dirk Jens Nonnenmacher.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.10.2008.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Harald Strelen

*Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance*

Référence de publication: 2008152777/37/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02824. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**HSH Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 42.279.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 30.06.2008*

Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Die Generalversammlung beschließt das Amt der Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die über die Entlastung zum Geschäftsjahr entscheidet, das am 31.12.2008 endet, zu verlängern.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Rainer Helms, Geschäftsleiter HSH Nordbank Securities S.A., geboren in Kiel, am 05.11.1970, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Vorsitzender des Verwaltungsrates),

Carsten Bäcker, Geschäftsleiter HSH Nordbank Securities S.A., geboren in Essen, am 02.08.1967, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates),

Manfred Reif, Geschäftsleiter HSH Nordbank Securities S.A., geboren in Koblenz, am 20.06.1953, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (Mitglied des Verwaltungsrates).

Luxemburg, le 25.07.2008.

Für gleichlautenden Auszug

Für Requisition und Veröffentlichung

Rainer Helms

*Vorsitzender des Verwaltungsrates*

Référence de publication: 2008152779/9111/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09472. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**HSH Nordbank Private Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 20.533.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 06.03.2008*

Bestellung von Herrn Bernhard Stahr zum Geschäftsleiter ab 01.07.2008

Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Bernhard Stahr, geboren in Gütersloh am 26.11.1960, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, vorbehaltlich der Zustimmung durch die CSSF, zum 01.07.2008 zum Geschäftsleiter.

Luxembourg, 06.08.2008.

Für Requisition und Veröffentlichung  
Ernst-Wilhelm Münster / Meinert Riessen  
*Managing Director / Leiter Recht und Compliance*

Référence de publication: 2008152781/1290/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**GANTT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.261.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.08.

*GANTT S.A., (en liquidation)*

Mohammed KARA

*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2008153709/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03068. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**George and Dragon, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 21.833.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 novembre 2008, au siège social que:

1. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans à l'adresse suivante: 217, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

2. les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse de Consignation.

3. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

*Pour George and Dragon SARL*

Richard Andrews

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008154241/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**GANTT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.261.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.08.

GANTT S.A., (en liquidation)

Mohammed KARA

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2008153711/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03071. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**LTB, Luxembourg Testing Board, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg F 7.803.

**STATUTS**

Entre les soussignés:

1. Zeleznik, Alain, Administrateur Délégué d'Eureka-ITS SA., domicilié à 38, rue de la Chênaie, 4050 Chaudfontaine, Belgique, de nationalité belge
2. Rollin, Frédéric, Test Manager à CTG Luxembourg, domicilié au 24, Quartier Saint Nicolas, 6630 Martelange, Belgique, de nationalité Belge.
3. Watrinet, Marie-Laure, Project Manager au Centre de Recherche Public Henri Tudor, domiciliée au 2, boucle de la Meuse, 57190 Florange, France, de nationalité française
4. Gehring, Dietmar, Test Manager et Quality Consultant de UBS, domicilié à 5, rue du village, 6169 Eschweiler, Luxembourg, de nationalité allemande.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La présente association sans but lucratif porte la dénomination de «Luxembourg Testing Board», asbl, ayant comme abrégé «LTB».

**Art. 2.** L'association a pour objet la promotion et le support des tests et de la qualité dans le domaine informatique, ainsi que la promotion de formations et certifications s'y rapportant.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, rue des Mérovingiens, 10A, 8070 Bertrange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de quatre.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 4 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

## X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2008154578/9691/93.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04888. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

### **P2L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.

R.C.S. Luxembourg B 143.322.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gust ELSEN, directeur de sociétés, né le 19 octobre 1950 à Luxembourg, demeurant à L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "P2L S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Echternach. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise en forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, tous attribués à Monsieur Gust ELSEN.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 900,- EUR

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Gust ELSÉN, prénommé,

La société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.

- Le siège social est établi à L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. ELSÉN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47283. — Reçu € 62.- (soixante-deux Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008153826/206/83.

(080181759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

### **DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

#### — EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la Société en date du 13 juin 2008, le mandat de:

- Monsieur Laurent PICHONNIER
- Monsieur Frédéric MUNTZ
- Monsieur Alberto BOTTAN,

membres du conseil de surveillance s'est achevé et n'a pas été renouvelé.

L'assemblée générale a décidé de nommer un nouveau conseil de surveillance composé des membres suivants:

- Monsieur Fabrizio SECHI, né le 10 novembre 1969 à Turin, Italie, résidant professionnellement à Strada Statale Nuova Valassina 268, Lissone (Milano) 20035, Italia;

- Monsieur Josep MONTAL, né le 8 avril 1973 à Barcelone (Espagne), résidant professionnellement à C/ Salvador de Madariaga s/n, Parque Comercial Alegria (Dehesa Vieja), 28702 San Sebastian de los Reyes (Madrid), Espagne;

- Monsieur Gérard BECQUER, né le 29 avril 1956 à Briey (France), résidant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Leurs mandats débutent à la date du 13 juin 2008 et s'achèveront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008154135/296/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

### **M+J Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 34, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 143.323.

L'an deux mille huit, le vingt-et-un novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mathis MAQUET, directeur de sociétés, né le 22 août 1942 à Luxembourg, demeurant à L-5880 Hesperange, 34, Ceinture um Schlass,

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "M+J Participations S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hespérange. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser toutes opération mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise en forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, tous attribués à Monsieur Mathis MAQUET.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 900,- EUR

*Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Mathis MAQUET, prénommé,

La société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.

- Le siège social est établi à L-5880 Hesperange, 34, Ceinture um Schlass.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAQUET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47284. — Reçu € 62.- (soixante-deux Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008153828/206/83.

(080181760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 7 août 2008*

En vertu de l'acte de transfert de parts de la Société prenant effet au 7 août 2008, Blue Skye (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, a transféré 50 parts sociales détenues dans le capital de la Société à Bayles S.A., ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg.

Les parts sociales de la Société sont désormais répartie de comme suit:

- Blue Skye (Lux) S.à r.l., . . . . .	300 parts sociales;
- Beauties S.A., . . . . .	50 parts sociales;
- Almandina Comercio Internacional, Lda, . . . . .	50 parts sociales;
- Gravina S.A. . . . .	50 parts sociales;
- Bayles S.A. . . . .	50 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

*Pour BS Real Estate (Lux) S.à r.l.*

Mandaté à cet effet

Mattia Danese

Référence de publication: 2008154142/9063/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00026. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080182058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Trasfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.988.

—  
*Mention rectificative du dépôt du 18 janvier 2008 (n° L080009823)*

Le bilan modifié au 31 décembre 2006, les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008154011/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03183. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**GIP Dachfonds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.480.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

*Pour GIP DACHFONDS (in liquidation)*

EURO- VL Luxembourg SA, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008154024/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01415. - Reçu 46,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Restaurant Caffé Aroma SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 86.505.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 10 décembre 2008.  
Restaurant Caffé AROMA SA  
L-3898 Foetz  
Signature

Référence de publication: 2008154079/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09850. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Falcon Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 970.775,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.864.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 26 novembre 2008*

L'associé unique de la Société a pris connaissance et accepté la démission de Laurent Forget de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 26 novembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer à compter du 26 novembre 2008 pour une durée indéterminée les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- Julien François, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Stéphane Hépineuze, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ainsi, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de la manière suivante:

- Eric Scussel, gérant;
- Julien François, gérant; et
- Stéphane Hépineuze, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Falcon Investor S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008154267/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**F.B.K Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.739.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 10 décembre 2008.

F.B.K. MANAGEMENT s.à r.l.

L-4306 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2008154085/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09855. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Pradel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 82.625.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 novembre 2008*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A&C Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

L'Assemblée prend note du transfert des adresses professionnelles des administrateurs de la Société Géraldine SCHMIT, Christophe DAVEZAC et Eddy DOME au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008154249/587/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Wintergreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 74.888.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154118/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01617. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Agence Fonseca Immobilier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 44, rue Zénon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 59.638.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Ratification de la démission du deuxième gérant nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 1999 (Mémorial C n° 277 du 21 avril 1999) et confirmé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2007 (Mémorial C n° 1.686 du 9 août 2007) pour une durée indéterminée:

- Monsieur José Da Fonseca, né le 1<sup>er</sup> août 1945 à St Martinho de Mouros-Resende (Portugal), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx.

Suite à la ratification, la gérance de la société est assurée par le seul gérant en fonction:

- Monsieur Antonio José Da Fonseca, né à Resende (Portugal), le 19 mai 1968 et demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx.

Confirmation du mandat du gérant nommé ci-dessus, et déjà nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 1999 (Mémorial C n° 277 du 21 avril 1999) et confirmé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2007 (Mémorial C n° 1686 du 9 août 2007) pour une durée indéterminée.

La société est désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant en fonction.

Esch/Alzette, le 28 octobre 2008.

Signatures  
Les Associés

Référence de publication: 2008154132/1044/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Wintergreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154119/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01615. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Wintergreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154121/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01607. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 415.950,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.358.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2008154130/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00296. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Wintergreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.888.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154123/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01672. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Fiduciaire DLN S.A., Fiduciaire Decker Liesch Nellinger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.940.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154124/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01675. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Christiaan Huygens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 45.375,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.403.

—  
EXTRAIT

En date du 22 juillet 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008154145/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Peintures Heiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.060.

—  
Hiermit teilt der Geschäftsführer die neue Adresse von Herrn Markus HEILES, Teilhaber und Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURES HEILES S.à r.l., mit:

Markus HEILES, Eidechsenweg 18, D-51375 Leverkusen.

Luxembourg, den 11. November 2008.

*PEINTURES HEILES S.à r.l.*

52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort / 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Markus HEILES

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2008154138/8473/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Palomata, Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 651.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 19 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

- l'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

*Pour PALOMATA S.C.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. -S G G

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008154225/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 5 mars 2008*

En vertu de l'acte de transfert de parts de la Société prenant effet au 5 mars 2008, Blue Skye (Cayman) Limited, ayant son siège social a Ugland House, P.O. Box 309, Georgetown GT, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré 400 parts sociales détenues dans le capital de la Société à ZBS Capital Partners L.P., ayant son siège social au 52, Conduit Street, 3rd floor, W1S 2YZ London, Royaume Uni.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

ZBS Capital Partners, L.P.: 800 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

*Pour Blue Skye (Lux) S.à r.l.*

Mattia Danese

*Manager*

Référence de publication: 2008154141/9063/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Dasos S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.244.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Novembre 2008, la Société a nommé comme Président du Conseil d'Administration de la Société:

- Monsieur Olli HALTIA, né le 13 janvier 1963 en Finlande, domicilié à Forsellesintie 1-3, 02700 Kaunianinen, Finlande.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.12.2008.

Marleen Watté-Bollen

*Avocat à la cour, Administrateur*

Référence de publication: 2008154148/9663/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03960. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Benelux Port Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008*

La société à responsabilité limitée ATRIO S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BENELUX PORT HOLDINGS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008154154/8714/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04128. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Greenwill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 66.874.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 24 octobre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 octobre 2008 tenue au 4<sup>ème</sup> étage, West Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port à Guernsey que:

*Première résolution*

L'assemblée approuve, à compter du 22 octobre 2008, la démission de Messieurs Stephen James HUNT, Richard Norman LEWIS et la société Galdana Limited en tant qu'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve la nomination, à compter du 22 octobre 2008, en remplacement des administrateurs démissionnaires précités:

1. Monsieur Mark, Wilson LE TISSIER, demeurant à l'Espérance, Epinelle Road, St Sampson, Guernsey, GY2 4YY jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2. Madame Catherine ROWE, demeurant à Le Tefaine, rue des Pointes, St Andrews, Guernsey, GY6 8UJ jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

3. Monsieur George, Thomas BARNES, demeurant à 2 St James Place, Doyle Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 1RF jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

144431

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008154146/1729/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Jade Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.859.

*Extrait suite aux changements de gérants*

Par la résolution des actionnaires du 14 Octobre 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Mark KLYM, né le 11 Octobre 1965 à Scarborough, Ontario au Canada domicilié professionnellement au 130 Adelaide Street West, Toronto, Ontario, M5H 3P5 Canada, en tant que gérant de la Société;
- de nommer Michel Jules VAUCLAIR, né le 29.05.1947 à Fahy en Suisse, domicilié professionnellement au 130 Adelaide Street West, Toronto, Ontario, M5H 3P5 Canada, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2008.

Mark DUNSTAN / Ernst-Dieter WIESNER.

Référence de publication: 2008154150/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Benelux Port Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 mars 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 Mars 2008 que Geficorp SPRL, une société à responsabilité limitée régie par le droit belge, ayant son siège social à Avenue Louise 349, 1050 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0464.515.281 (Bruxelles), représentée par M. Marcel Genadry comme représentant permanent, a été nommée comme Délégué à la Gestion Journalière.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008154152/8714/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04122. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Wickla Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.942.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 juin 2008*

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

144432

Luxembourg, le 21 novembre 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour WICKLA MANAGEMENT S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008154153/8714/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04121. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Euro Immo Invest & Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 45.694.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2008*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008154155/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**De Hauke Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.644.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal que:

- la démission de Catherine KOCH en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 25 août 2008, a été acceptée;
- Benoît CHAPELLIER, né le 25 mars 1965 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 25 août 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007;
- le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- les actionnaires ont pris note du changement d'adresse professionnelle des administrateurs Mme Rita GOUJON et M. Luca Gallinella du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE HAUKE FINANCE S.A.  
Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2008154223/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---